

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE

Londres, le 11 juin. — Prix des fonds. — Réd. 3/4; cons. fermés, 0/0; cons. à terme, 92 1/4; act. de la banque, 216 0/0.

Windsor, 11 juin, à 8 heures du soir.

En ce moment, le roi continue à se trouver un peu mieux que ce matin. Son état actuel n'offre plus de symptômes aussi certains d'une mort prochaine, que l'on en remarquait il y a un jour ou deux. La preuve en est que sir Henri Halford a quitté le château ce soir à six heures pour ne revenir que demain matin.

La correspondance particulière des journaux de Londres annonce ce matin que le roi éprouve un mieux sensible qui a étonné toutes les personnes qui l'approchent.

Un gentleman a fait, dit-on, le pari de boire un verre d'eau tous les quarts d'heure, de six heures du matin à minuit, jusqu'à la mort du roi d'Angleterre. C'est le 2 mai que le pari a été entamé; on assure que le 7 notre homme tenait bon encore, mais son antagoniste lui présentait le verre d'eau avec une exactitude effrayante. Le pari était de 4000 l. st.

FRANCE.

Paris, le 12 juin. — On lit dans le *Pilote du Calvados* :

« Toujours de nouveaux incendies, toujours de nouvelles alarmes ! En ce moment le feu éclate dans la commune de Vindfontaines, il y a quelques jours il a été mis dans une étable dépendant d'une maison habitée de la commune de Lithaire; la tentative a échoué : quelques planches placées dans l'étable ont seulement été brûlées. Il y a quinze jours environ, un enfant de 13 à 14 ans a été arrêté dans la commune d'Apperville, comme coupable d'une tentative d'incendie; d'après sa déclaration, il avait reçu 100 francs d'un étranger qui se prétendait marchand de parapluies, et qui, depuis quelque tems, habitait Apperville, dans la maison d'un forçat libéré. Mais son signalement est connu; l'enfant l'a donné, et grand nombre d'habitans ont dû le confirmer. »

Nous avons parlé avant-hier d'un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Angleterre et la Porte, dont l'objet serait de garantir à celle-ci toutes ses possessions d'Europe, d'Asie et d'Afrique. M. Cradock, porteur des ratifications de ce traité, est passé, il y a trois jours à Paris, venant de Londres, et allant à Constantinople. La chose est considérée comme certaine. (National)

On commence à connaître aujourd'hui l'objet de la mission donnée à Tahir-Pacha; c'est d'entrer à Alger au nom du sultan, d'y déposer le dey, en vertu de l'autorité suzeraine de la Porte, d'accorder à la France les satisfactions qu'elle désire, et de rendre ainsi notre expédition inutile. Quelques personnes même ajoutent que son intention était d'arborer à Alger le pavillon ottoman pour l'opposer au pavillon français et nous interdire toute hostilité, sous peine de rupture avec la Porte. Cette manœuvre, fort adroite, est sans doute une inspiration anglaise, et la suite des négociations entamées à Constantinople par le duc de Wellington pour empêcher notre descente sur les côtes d'Afrique. (Nat.)

M. le vicomte de Châteaubriand est allé, le 4 de ce mois, faire une visite à MM. Dubois et Chatelet, détenus à Sainte Pélagie par suite des condamnations judiciaires qu'ils ont encourues. L'avant-veille, ces deux écrivains avaient reçu la visite de M. de Lafayette. (Gazette de France.)

M. Bavoux, juge et professeur suppléant à la faculté de droit de Paris, est cité pour mardi prochain devant le conseil académique, en raison de

plusieurs articles qu'il a publiés dans la *France nouvelle*.

— On lit dans la *Quotidienne* :

« M. de Villèle est nommé président du collège électoral de Toulouse. »

M. de Corbière est nommé président du collège de Rennes.

M. de Labourdonnaye est nommé président du collège d'Anvers.

M. de Martignac est nommé président du collège de Marmande. »

— M. Rothschild de Francfort vient d'être nommé banquier de la cour de Brunswick.

— Un journal a donné ce matin des détails inexacts sur la rencontre qui a eu lieu entre M. T., agent de change, et M. D., clerk de notaire. (Ce dernier aurait reçu le coup fatal à six pas de distance et fait connaître son intention de ne pas riposter.) Ce n'est pas à 6 pas, mais à plus de vingt, mesurés par un des témoins de M. D., que M. T. a fait feu sur son adversaire dont l'arme n'était point renversée, comme on l'a prétendu. M. D. n'avait point déclaré qu'il ne tirerait pas sur M. T.; car cette déclaration seule aurait arrêté l'affaire. Ces détails nous sont communiqués par un des témoins pour prévenir de nouvelles versions. (Messager.)

— On fait en France des recherches qui se rattachent à la conservation des routes. A la séance du 24 de ce mois de l'académie des sciences, M. le colonel Raucourt a présenté deux mémoires, dans l'un desquels il se propose de faire voir : 1° que les ponts à bascule sont insuffisants pour constater l'effet dynamique des voitures, puisqu'ils ne donnent que la charge totale, sans égard à sa distribution sur les routes; 2° que cet instrument met les employés hors de tout contrôle, et 3° que les ponts à bascule peuvent être remplacés par des instrumens portatifs peu coûteux, et qui donnent l'effort de chaque roue en particulier. Le premier, avec lequel des expériences ont été faites il y a quelques mois, se compose d'un cric et d'un dynamomètre qui supporte toute la charge. On a constaté qu'il donnait le moyen d'obtenir le poids d'une voiture, à un centième près; et l'auteur continue ses recherches, afin d'arriver à un degré de précision suffisant pour assurer le contrôle du roulage.

— EXPÉDITION D'AFRIQUE. — Il n'est pas de conjectures auxquelles le silence du gouvernement ne puisse donner lieu. Le télégraphe est sans cesse en mouvement; chacun traduit son langage à sa guise.

— L'anxiété va chaque jour croissant; elle est aujourd'hui portée au comble. La dépêche si courte, que le ministère nous a donnée ce matin dans le *Moniteur*, ne répond nullement aux bruits qui se sont répandus, et surtout n'explique en aucune manière le long-temps écoulé depuis le départ de la flotte.

La flotte a mis à la voile le 26. D'après la dépêche télégraphique, on l'aurait vue à Palma le 2, c'est-à-dire sept jours après son départ. On ne nous dit pas comment elle a pu mettre sept jours à parcourir à peine cent lieues, que, par un temps médiocre, on devrait parcourir en deux ou trois jours. On ne nous dit pas si dans l'intervalle, elle a essayé des contre-temps, si elle a souffert; si, comme le prétendent beaucoup de gens, elle serait arrivée en vue des côtes d'Alger, en aurait été éloignée par les tempêtes, et aurait été obligée de se rallier à Palma. Le ministère nous laisse ignorer tous ces détails, qu'il doit connaître, et garde un silence qui se conçoit, lorsqu'on s'est volontairement chargé d'une responsabilité aussi grande que celle qui pèse aujourd'hui sur sa tête. Nos soldats sont embarqués depuis le 17 ou le 18; il y avait quinze jours qu'ils l'étaient, lorsque, le 2 juin, on a vu la flotte à Palma; il y en a 22 ou 23 aujourd'hui. Un si long séjour à bord ne peut que nuire à leur santé et à leur moral. Le mauvais temps, qui continue ici, doit continuer sur la Méditerranée, car tout prouve aujourd'hui que ce

temps tient à une disposition générale de l'atmosphère. (National.)

— Quoiqu'il ne soit pas encore arrivé de bateau à vapeur pour apporter des nouvelles de l'armée expéditionnaire, nous avons des rapports de capitaines marchands, qui vont jusqu'au 1^{er} juin. Ce jour-là la flotte était presque toute rangée en bataille en face de Torretta Chica. Une multitude d'individus qu'on n'évalue pas à moins de cent mille, s'était portée sur le rivage où le débarquement devait s'opérer; on ignorait si c'étaient des amis ou des ennemis, des soldats ou des habitans paisibles, le vent n'était pas favorable pour la descente, et la flotte se tenait au large pour être en garde contre la perfidie des vents (1).

Le même bâtiment qui a apporté ces nouvelles, annonce que le premier soin de M. Duperré en arrivant sur les parages d'Afrique, a été d'envoyer un parlementaire à Alger pour prendre des informations sur le sort des malheureux équipages du *Sylène* et de l'*Aventure* dont je vous ai annoncé le naufrage. On dit que le dey a répondu que ces équipages étaient prisonniers dans la capitale, et qu'il les gardait en otage pour se venger sur eux des pertes que les français lui feraient éprouver. On a toutefois l'espoir que ce rusé barbaresque gardera ces marins pour les faire servir à son salut dans le cas où ses jours seraient menacés par suite de la prise d'Alger! (Correspondance part. de Toulon.)

— Nous lisons ce matin dans le *Constitutionnel* :

« Nous recevons de l'un de nos correspondans à Londres la lettre ci-après, datée du 9 juin :

« Le roi est mort hier; on ne sait pas encore avec certitude l'heure à laquelle il a cessé de vivre. On dit que, pendant les dernières heures de son existence, il a éprouvé des douleurs inouïes que Sir H. Halford a tout fait pour calmer; mais elles ont triomphé des secours de l'art. »

« Les ministres sont à Bushy-Park, et Windsor est désert. On attend le nouveau roi ce soir au palais de Saint-James. Toute la ville est en mouvement. La bourse est dans une agitation extraordinaire. »

(Cette nouvelle paraît fautive car les journaux anglais donnent des détails sur la santé du roi d'Angleterre qui vont jusqu'au onze.)

COUR D'ASSISES D'INDRE ET LOIRE. (Tours.)

Assassinat de Paul-Louis Courier.

Audience du 8 juin. — A 11 heures, les trois accusés, Pierre Dubois, Franç. Arrault et Martin Boutet sont amenés par les gendarmes. Vainement la curiosité publique cherche sur leurs traits quelques-uns de ces caractères qui décèlent de grands scélérats, ou qu'une perspicacité souvent erronée s'attache à y découvrir; la douceur et la tranquillité sont empreintes sur leurs visages. Pierre Dubois est un bel homme d'une figure calme et régulière; François Arrault et Martin Boutet, avec la même douceur dans la physionomie, ont l'air plus idiot. Ce sont deux véritables paysans des bois; fagoteurs de leur état, leur intelligence ne semble pas aller beaucoup au-delà d'un fagot. Martin Boutet, quoique âgé, ainsi que ses deux complices, de trente-deux à trente-trois ans, en paraît à peine vingt. C'est celui qui, bien que le moins chargé par l'accusation, montre le plus d'abattement.

Le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi, qui, en déclarant à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre M^{me} Courier, a renvoyé devant la cour d'assises les trois accusés. Il lit ensuite l'accusation.

(1) Le *Moniteur* annonce aujourd'hui que la flotte était ralliée le 2 à Palma. Il paraît que quand on a été en vue des côtes d'Afrique, un vent contraire s'est élevé et a forcé l'escadre à chercher un abri aux atterrages de Mayorque.

(Note du Courrier Français.)

Les témoins appelés ensuite par le greffier sont au nombre de 85, tous à charge. Fremont n'a répondu que d'une voix faible à celle du greffier qui le nomme. L'attention générale dont il est l'objet semble lui ôter la parole. Madame Courier ne se présente pas, et M. Chancel, procureur du roi, donne lecture d'une lettre du préfet de police de Paris, où il annonce que, d'après les renseignements qu'il a fait prendre au domicile de cette dame, elle se trouve en ce moment en Italie. On demande aux accusés s'ils veulent qu'on passe outre aux débats malgré l'absence de madame Courier. Ils y consentent, et Dubois ajoute : Je ne demande pas mieux ; il y a assez long-temps que je suis en prison.

M^e Barthe, avocat pour les enfans de M. Courier, demande à la cour qu'il lui plaise recevoir la partie civile M. Hamelin, substitut de M. le procureur-général près la cour royale de Paris, cousin de madame Courier et tuteur désigné *ad hoc* par délibération du conseil de famille.

La cour donne acte à M. Hamelin de sa demande, et l'accepte comme partie civile.

Le président procède ensuite à l'interrogatoire des témoins et commence par Pierre Dubois.

D. Vous avez été au service de M. Courier avant que votre frère y entrât, et, depuis, vous y avez été en même temps que lui ? — R. Oui, monsieur. — D. Comment êtes-vous sorti de chez lui ? — R. Il m'a renvoyé. — Etait-ce à la suite de quelque altercation ? — R. Non, monsieur ; jamais la moindre altercation ne s'est élevée entre moi et M. Courier ; jamais il ne m'a fait de menaces. — D. N'avez-vous pas repris de l'ouvrage chez lui, après en être sorti ? — R. Non, monsieur ; il m'en a fait offrir, mais je l'ai refusé. — D. Votre frère Symphorien est resté au service de M. Courier et à celui de ses héritiers jusqu'à sa mort ? — R. Oui, monsieur. — D. Êtes-vous rentré au service de madame Courier ? — R. Non, monsieur. — D. Avez-vous dit que si M. Courier était mort, vous seriez bien plus heureux ? — R. Non, jamais ; si on a dit cela, c'est une fausseté, un mensonge. Je n'ai jamais tenu ce propos.

Le président interrompt cet interrogatoire pour commencer celui des témoins. Le premier témoin est la fille Gauthier. Cette fille est bergère de son métier, et rien en elle n'annonce qu'elle soit au-dessus de sa condition. Ses mains sont terreuses, ses habits sont presque des haillons ; son visage est laid, et son teint est brûlé par le soleil.

Je dépose, dit-elle, avoir vu assassiner feu M. Courier par feu Symphorien Dubois et Fremont ; Symphorien a pris M. Courier par les jambes, l'a jeté à terre, et Fremont lui a tiré un coup de fusil qui l'a tué sur-le-champ. Symphorien a retourné le cadavre, Fremont l'a fouillé, et Pierre Dubois, Arrault et Boutet, sont aussitôt arrivés à l'endroit où étaient les assassins.

Sur la demande du président, la fille Gauthier donne quelques détails sur l'assassinat, et répète les faits consignés dans l'acte d'accusation.

M. le président : Ainsi vous êtes bien sûre d'avoir vu l'assassinat ; vous pouvez l'affirmer ? — R. Oh oui ! je l'ai vu et je l'affirme bien. — D. M. Courier a-t-il dit quelque chose au moment où il est tombé ? — R. Il a dit *je suis un homme perdu*, et de fait, il n'avait là personne qui le pût secourir. — D. Et qu'ont-ils dit ces hommes après le meurtre ? — R. *Sauvons-nous, sauvons-nous, il est mort, sauvons-nous, il est temps*. Le jeune homme et moi nous étions si stupéfaits que nous n'avons rien dit ; mais quelques momens après, nous nous sommes bien promis de ne point parler de ce que nous avions vu. — D. A quelle distance étiez-vous des assassins ? — R. A vingt pas ; loin comme d'ici à cette dame (en montrant une des dames de l'auditoire.) — D. Comment les assassins ne vous ont-ils pas vue ? — R. Je n'en sais rien ; mais je les ai parfaitement vus. — D. De quel côté était tourné M. Courier ? — R. Du côté du *Chêne pendu*, et il est tombé de ce côté aussi. — D. Comment M. Courier était-il habillé ? — R. Il avait un pantalon blanc, une veste blanche, des souliers en escarpins et un chapeau ciré. — D. Quelles sont les personnes accourues au coup de fusil ? — R. Ces trois qui sont là, Pierre Dubois, François Arrault, Martin Boutet et un inconnu.

L'audition de ce témoin a duré deux heures. Au milieu de quelques hésitations sur les circonstances de détail, la fille Gauthier insiste sur le fait principal, et ne balance pas une seule fois nommer les trois accusés comme complices de l'assassinat.

Notre correspondance d'Espagne nous signale encore aujourd'hui de nouveaux mouvemens de troupes dirigées sur notre frontière. Dans l'état de marasme et de profonde misère où se trouve l'Espagne, il est bien étrange qu'elle songe à lever si précipitamment tant de milices ; et cette activité a droit de surprendre. Les raisons que l'on donne de cet armement sont évidemment trop futiles pour mériter qu'on s'y arrête. Faudrait-il donc ajouter foi à l'opinion généralement répandue à Madrid depuis six semaines, et qui circule également ici dans quelques salons diplomatiques ? Ce qu'il y a de certain c'est que déjà plus de quatorze mille hommes sont cantonnés près de nos frontières, et que ces forces s'accroissent à chaque instant. (Globe.)

L'évêque de Meaux vient de publier à l'occasion des élections, un mandement tout politique où il attribue à plusieurs reprises au parti libéral les incendies qui désolent en ce moment plusieurs départemens. Le *Globe* s'élève avec une juste indignation contre cette accusation révoltante ;

« Qu'une feuille, dit-il, qui fait métier d'accu-

sations mensongères ait pu, dans un jour de délire, attribuer aux adversaires de son parti ces incendies qui dévastent et consternent quelques-unes de nos provinces, il n'y a rien là dont il faille s'étonner : ces gens-là ne sont pas payés pour avoir du christianisme dans le cœur, ni même de la bonne foi dans l'esprit ; mais qu'un prélat, un ministre de paix et de charité, s'en vienne du haut de sa chaire sainte se faire l'écho de telles turpitudes, le spectacle est plus nouveau, et, quoiqu'il faille en hausser les épaules, comment faire pour ne pas s'en indigner ? »

Qu'on lise ce mandement ou plutôt ce réquisitoire, et qu'on n'oublie pas que c'est un prélat qui parle. C'est là tout notre commentaire. Si les tribunaux n'avaient pas tant à faire pour corriger les listes de MM. les préfets, ils pourraient peut-être prendre la chose au sérieux et avertir M. de Meaux qu'il n'est pas permis même à un évêque de dénoncer sans preuve et d'exciter en quelque sorte à la guerre civile sous prétexte d'éteindre des incendies ; mais il est une manière plus simple et plus prompt de faire justice de ces dénonciations épiscopales, c'est de les lire. »

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 15 JUIN.

Le roi vient d'autoriser l'emprunt des 300,000 florins, demandé par la régence de Liège, pour la construction d'un quai nouveau, l'ouverture de quelques rues, et l'achèvement des travaux entrepris sur différens points de la ville.

M. Stas, juge au tribunal de Maestricht est nommé membre du conseil des régens de la maison d'arrêt civile et militaire de cette ville, en remplacement de M. Ch. de Brouckère, qui avait donné sa démission de cette place, ainsi que de celle de commandant de la garde communale, à l'époque où les destitutions vinrent frapper plusieurs membres de la 2^e chambre, qui avaient voté contre le budget.

Déjà les plaidoiries en français ont recommencé à Bruxelles. La semaine dernière on plaide en français au tribunal de commerce, au tribunal civil, à la quatrième chambre de la cour ; dans la même chambre, M. le conseiller Powis a fait rapport en français. Des exploits d'huissier se dressent dans la même langue. À la première chambre, on a plaidé en hollandais une cause de l'administration.

Nous espérons que ni chicanes, ni restrictions, ne viendront annuler le bien de la mesure récemment prise ; mais comme des précédens de mauvais augure ont droit d'inspirer quelque défiance, nous engageons tous les membres du barreau à ne laisser passer inaperçue aucune des difficultés qu'on serait peut-être tenté d'élever.

C'est dans le pavillon de M. Dubos qu'a eu lieu le banquet des avocats, en réjouissance de l'arrêté qui rend au barreau l'usage de la langue française. M. Kockaert, bâtonnier de l'ordre, présidait au festin, ayant à sa droite M. Barthélemy, membre de la seconde chambre des états-généraux et à sa gauche M. Tarte, aîné. M. Kockaert a porté un toast unique *au roi*, de qui émane l'arrêté, objet de la fête. (Courrier des Pays-Bas.)

Le conseil de régence de Bruges vient de nommer membre des états-provinciaux de la Flandre occidentale M. C. Herwyn, membre dudit conseil de régence et chevalier de l'ordre du Lion Belgique, en remplacement de M. F. Imbert qui, sur sa demande, a reçu sa démission.

Un relevé statistique publié par la *Gazette d'État de Prusse* porte à douze millions d'habitans la population de ce royaume.

Il vient de paraître une ordonnance royale prussienne sur l'exercice des droits de chasse dans les provinces rhénanes. Par cette ordonnance toutes lois et réglemens antérieurs sont rapportés. Il est admis en principe que tout propriétaire a le droit de chasser sur sa terre, mais que l'exercice de ce droit est restreint par égard pour la sûreté publique. Il sera formé des arroudissemens de chasse qui seront affermés au profit des propriétaires dont les terrains en font partie. Les terrains enclos de murs, de haies, de fossés remplis d'eau, les lacs, étangs et files ne sont pas compris dans les arroudissemens de chasse ; les propriétaires auront le droit d'y chasser eux-mêmes en toute liberté.

Voici des extraits du discours prononcé par M. le comte d'Aerschot à la première chambre, lors de la présentation du projet de loi sur la presse :

« On l'a déjà dit, mais il me semble utile de le répéter : il n'y a rien d'obscur, rien de mystérieux dans l'origine de la monarchie des Pays-Bas : nous avons tous été les témoins des faits qui ont précédé et entouré son berceau, et si l'écrivain, qui les retracera, se rendait criminel et pouvait être regardé comme ayant porté atteinte à l'autorité du roi ou de sa dynastie, il deviendrait impossible d'écrire l'histoire du 19^m siècle. On offenserait donc également les rois de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, en indiquant l'époque récente où leur front fut pour la première fois ceint du diadème ! »

C'est entièrement méconnaître le gouvernement représentatif que d'exiger le silence de l'opinion. Point de monarchie constitutionnelle sans la liberté de la presse, point de liberté de la presse sans l'assujettissement des personnes à ses investigations. Il serait sans doute bien désirable que tout le monde s'en servit avec la même modération, la même sagesse, mais si cela est difficile dans tous les tems, c'est presque impossible lorsque les passions sont en présence, et que des hommes qui flétrissent autant ceux qui les emploient qu'ils le sont eux-mêmes, paraissent autorisés à provoquer l'anéantissement de nos institutions, et à insulter journellement la grande majorité de la nation, ses représentans, la religion et ses ministres.

C'est un contraste assez singulier que dans ce siècle de prétendue liberté, on n'oserait s'exprimer avec la franchise, l'énergie de nos aïeux, et qu'on ne puisse dire la vérité qu'avec tant de ménagemens, des formes oratoires si multipliées, qu'à peine peut-on la reconnaître. Beaucoup de mes honorables collègues se rappelleront les représentations, les doléances émanées dans différentes circonstances, soit des états des provinces, du clergé, des cours souveraines, des magistrats des villes etc. ; je ne conseillerais à personne d'imiter leur franchise, et moins encore d'employer leurs expressions.

En France même, lors de l'établissement du trop célèbre parlement Maupeou, tous rivalisèrent de zèle, s'exprimèrent avec une généreuse énergie et présentèrent à un roi qui ne régna que par la grâce de Dieu, la vérité sans fard et sans ménagement. On trouve entr'autres ce passage remarquable, dans la remontrance du parlement de Toulouse du 6 avril 1771. « Il n'y a que des ennemis publics qui séparent les intérêts du prince de ceux de l'état, car il n'est pas possible de penser qu'on puisse attaquer le peuple, sans attaquer le roi, ni que la nation perde de sa liberté, sans que le monarque perde de sa puissance. C'est travailler pour la conservation de l'état et du trône que de défendre les lois salutaires, sans lesquelles il n'y aurait bientôt plus ni trône, ni monarchie, ni autorité, ni pouvoir. Lorsqu'une monarchie se change en gouvernement violent, l'autorité royale est la première victime de cette révolution. »

Maintenant toutes les autorités sont tellement assujetties, tellement terrifiées par la crainte des destitutions, qu'aucune n'oserait montrer ni cette énergie, ni cette indépendance ; il ne nous reste donc d'autres garanties, d'autre sauve-garde que la liberté de la presse, qui devrait d'autant moins effaroucher qu'elle n'est toute puissante que lorsqu'elle est l'organe de la vérité : elle est sans force dès qu'elle n'exprime et ne sert que les passions.

L'esprit de liberté, d'analyse, de critique forme le caractère distinctif de notre siècle, comme l'esprit de réforme fut celui du 16^m. Les efforts que l'on ferait pour comprimer des idées qui sont aujourd'hui répandues dans toutes les classes de la société, n'auraient pas plus de succès que ceux de Charles-Quint contre Luther. Sa puissance colossale ne put empêcher ce réformateur de propager sa doctrine et ses écrits. Son successeur ne réussit pas mieux, car, s'il faut en croire Strada, Marguerite de Parme, dans la seule année 1565, déféra à la cour d'Espagne 5000 écrits qu'elle regardait comme séditieux, et cependant il est probable qu'elle ne les connut pas tous.

Si on étudiait davantage le caractère d'un peuple qui devançait presque tous les autres dans la conquête de la liberté et qui les surpassait en constance pour la défendre, on y approprierait les lois et on

ne se tromperait pas aussi souvent. Je ne saurais trop recommander aux méditations de nos hommes d'état, le portrait que Schiller a tracé des Belges. « Aucun peuple, dit-il, n'est plus facile à gouverner, sous un prince intelligent, ni plus difficile sous un despote : nul peuple ne juge mieux les opérations du gouvernement. Le véritable art de régner ne saurait subir une épreuve plus glorieuse, ni une politique fallacieuse et subtile redouter de juge plus éclairé. »

Reconnaissons franchement, Messieurs, qu'aujourd'hui pas plus qu'autrefois, le pouvoir ni aucune loi ne parviendront à faire respecter ceux qui méritent pas de l'être, et qu'ils ne peuvent trouver que dans la droiture de leur conduite une garantie qu'ils chercheraient en vain ailleurs.

La faveur, la puissance même de Philippe eut-elle pu garantir Grandvelle de l'exécution publique, et empêcher la haine qu'il inspirait, de se manifester avec une violence telle, qu'il fut obligé de fuir un sol, qui s'indignait de le porter ? Vargas n'a-t-il pas été flétri par ses contemporains avant de l'être par la postérité ?

Le gouvernement n'a qu'un moyen de rendre le calme à la nation, c'est d'adopter franchement l'ordre politique dans lequel nous sommes placés, de n'en pas contrarier la marche et de profiter sagement de tous les avantages qu'il lui offre, alors rien ne contrariera les sentiments d'un peuple qui est toujours montré dévoué à ses souverains, mais qui met la loi au-dessus du monarque. »

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LIÈGE.

Séance du 11 juin. — M. Schmerling donne lecture de la première partie de son mémoire sur une caverne à ossements située au Fond-de-Forêt, au delà de Chaudfontaine. Il décrit, dans l'une des prochaines séances, les restes fossiles qu'il y a trouvés. M. E. Jacquemyns lit son mémoire sur la fabrication de l'acide sulfurique fumant. Il décrit le procédé en usage à Nordhausen (Prusse.) Il termine en disant que la province de Liège lui paraît présenter toutes les conditions requises pour établir avec avantage une fabrique de cet acide.

Il est fait hommage à la société ; 1° de deux mémoires en hollandais sur les cryptogames du grand-duché de Luxembourg, par M. Marchand, membre correspondant ; 2° d'un mémoire intitulé : *Observations sur la division des terrains en géologie*, par M. Omalius d'Halloy, membre honoraire ; M. le président donne lecture de ce dernier mémoire. M. Auguste Perdonnet, ancien élève de l'école polytechnique et de l'école des mines, né à Paris et domicilié à Lausanne, est admis comme membre correspondant.

On lira, dans la prochaine séance, deux notices dont l'une sur les dents d'éléphants trouvés récemment à Chératte, et l'autre sur l'arragonite des environs de Chaudfontaine.

Le secrétaire-général, M. F. Fumière.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

Les membres de la Société d'Horticulture sont invités à faire parvenir au secrétaire, (rue sur Meuse, n° 359) avant jeudi 17 juin la liste exacte des plantes qu'ils enverront à l'exposition, pour que l'impression du catalogue puisse être achevée pour l'ouverture du salon fixée au 20 courant, faute de quoi il y sera pourvu, aux termes de l'article 19 du règlement. Les plantes devront être envoyées samedi matin à l'Hôtel-de-Ville où une commission est chargée de les recevoir. On est prié de joindre à chaque pot un billet contenant le nom du sociétaire avec un numéro d'ordre répondant à la liste envoyée au secrétaire. 399

HERNANI, *Drame en vers*, par Victor Hugo. (2^e et dernier article (1))

Nous nous sommes occupés dans un premier article du style en général et de la structure du vers qui sont, dans notre humble opinion provinciale, le côté le plus saillant de la réforme tentée par M. Hugo. Nous en venons aujourd'hui au drame lui-même.

Écoutez l'histoire que voici :

Trois galants, un bandit que l'échafaud réclame. Puis un duc, puis un roi, d'un même cœur de femme font le siège à la fois. L'assaut donné, qui l'a ? C'est le bandit.

Pour compléter cette exposition précise empruntée au 5^e acte de la pièce, ajoutons que le bandit, qui est Hernani, ne possède la femme disputée (Dona Sol) que pour mourir avec elle, victime de sa parole donnée au Duc son rival,

(1) Voir le n° 85. — L'importance des matières politiques nous a pas permis d'insérer plutôt ce second article.

qui, voyant cela, se poignarde, tandis que le roi, Don Carlos, le seul survivant des quatre personnages trouvés dans la couronne impériale la compensation de son infructueux amour pour Dona Sol.

Voilà toute l'action dans sa plus grande simplicité. On comprend de reste que trois amours puissants et rivaux ne sont pas mis en présence sans la compliquer. Que sera-ce quand à cette passion si féconde qu'elle a suffi seule pour alimenter presque tout l'ancien répertoire dramatique, viendront se joindre la haine, la vengeance, l'ambition, le fanatisme du point d'honneur, et non pas comme sentiments accessoires et dépendants, mais passions en relief agissant pour leur propre compte, et se partageant ainsi le cœur des trois héros de la pièce : au bandit, la haine, la vengeance, le point d'honneur, au vieux duc la jalousie et la vengeance, au roi l'ambition, à tous trois l'amour. Pour Dona Sol une seule passion la domine : elle sera tout amour, tout dévouement pour Hernani. Tous quatre auront d'ailleurs un mépris à peu près égal de la vie. Ils la prodigueront sans cesse, et sans nécessité, ils se feront comme une gloire de mourir. Si nous indiquons ce trait de mœurs dans la partie passionnée du drame, c'est qu'il ressort si vivement de beaucoup de scènes qu'il se monte en quelque sorte à la hauteur d'une passion. Nous en pourrions dire autant de l'hospitalité du vieux duc, de son respect pour ses aïeux : ce sont là, avec l'indication du libertinage de Don Carlos, les traits de mœurs les plus saisissables ; mais tel est le relief qui leur est donné, qu'autant vaudrait les nommer passions, d'autant que l'auteur n'a pas prétendu sans doute à faire un drame de mœurs.

Quant au caractère et au langage des trois amants, nous y voyons des traits de grande ressemblance. Ce sont trois hommes passablement fanfarons en leur propos, un peu tranche-montagnes, héros de la scène espagnole tels que le *Cid* peut nous en donner une idée. Dona Sol elle-même toute humble, toute modeste qu'elle est à côté d'Hernani, son seigneur, se teint en plusieurs endroits de cette couleur générale. Elle a ses moments de bravade et de hauteur castillane, de manière que l'esprit ne trouve que difficilement et de loin en loin à se reposer de ce luxe continu d'audace et de grandiose. C'était, croyons-nous, un écueil à éviter. M. Hugo a tout mis en relief et n'a pas presque rien laissé pour les contrastes. Avec des passions et des caractères ainsi faits, il était impossible que la scène restât froide et trainante : aussi n'est-ce pas la chaleur ni le mouvement qui lui manquent. On serait tenté plutôt, si on en avait le courage après toutes les froides et molles conceptions dont la scène est inondée, de reprocher aux personnages d'Hernani ces poses tendues, cette exubérance de force et cette impétuosité continue, qui éblouissent et fatiguent, comme dans un cirque, le galop d'un cheval sur lequel se déploie un écuyer aux gestes ambitieux.

Après cela, il y a, suivant nous, un grand défaut chez tous ces personnages passionnés, défaut très-commun si l'on veut dans le spectacle ordinaire de la vie, mais qui nous semble difficile à excuser même dans un drame romantique, qui sans doute n'aspire pas à ne montrer de la vie que le côté commun et prosaïque. Les personnages de la pièce et le héros tout le premier sont entachés du vice d'*incohérence* : leur passion semble toute extérieure, ils parlent beaucoup plus qu'ils n'agissent, et ce qu'il y a de pis, ils n'agissent pas toujours comme ils parlent. Or pour nous intéresser à un personnage soit de théâtre soit de roman, une des premières conditions n'est-elle pas qu'il soit lui, d'accord avec lui-même ? A cette condition seulement il sort de personnages vulgaires, il mérite d'être mis en scène, et peut espérer de plaire. Nous ne dirons pas pourquoi il en est ainsi. Mais enfin depuis Achille, jusqu'à Alceste, jusqu'aux héros de Scott, le principe de l'unité dans le caractère n'a-t-il pas toujours été fidèlement maintenu ?

Analysez, par exemple, le bandit Hernani, mesurez ce qu'il dit avec ce qu'il fait, non-seulement sa conduite ne sera pas la conséquence de ses paroles, mais vous aurez deux hommes en lui selon que vous le jugerez sur ce qu'il fait ou sur ce qu'il dit.

Une passion le domine à l'égal de l'amour et s'exhale même en paroles plus brûlantes : c'est sa haine contre don Carlos son père est mort sur l'échafaud condamné par celui de don Carlos ; lui-même a été proscrit dès l'enfance ; c'est une haine de trente ans, encore toute neuve :

Je te cherchais partout, Carlos, roi des Castilles !
Car la haine est vivace entre nos deux familles.
Les pères ont lutté sans pitié, sans remords,
Trente ans ! Or c'est en vain que les pères sont morts,
La haine vit. Pour eux la paix n'est point venue
Car les fils sont debout, et le duel continue.

Un moment après cette énergique expression de haine Hernani se voit dans l'appartement de Dona Sol avec ce Don Carlos, qu'il cherchait partout. Une rencontre en tel lieu, à minuit, n'est pas assurément pour apaiser la soif de vengeance dont il brûle : cependant il ne touche pas son rival, il se contente d'invoquer son *bon poignard*, et le laisse sortir, pour donner cours à sa haine quand il se trouve seul :

Ce que je veux de toi, ce n'est point faveurs vaines
C'est l'âme de ton corps, c'est le sang de tes veines
C'est tout ce qu'un poignard furieux et vainqueur
En y fouillant longtemps peut prendre au fond d'un cœur.
Va devant, je te suis, etc.

Cela est fort énergique. Mais comme, on le verra, ce sont menaces de père noble, colères d'oncle de comédie.

Au deuxième acte, le bandit rencontre de nouveau Don Carlos ; et quelle occasion plus belle, plus impérieuse de se défaire de l'objet de sa haine que de le trouver, au moment même où, par une lâcheté peu royale vraiment, Don Carlos se dispose à enlever de vive force Dona Sol. Hernani arrive à temps pour sauver sa maîtresse ; mais il ne veut point que Don Carlos périsse d'un coup déloyal, il lui propose un duel. Don

Carlos s'y refuse sous le prétexte qu'il n'est pas fait pour tirer l'épée avec un bandit, « Assassinez-moi, faites ! lui dit-il, mais pas de duel, » là-dessus le bouillant bandit n'insiste pas et dévorant l'insulte et la menace de Don Carlos : « nous aurons, dit-il, des rencontres meilleures » et il lui jette son manteau sur les épaules pour qu'il échappe au poignard de sa bande. Cela est généreux, mais cela est-il en rapport avec la situation et surtout avec les discours de tout-à-l'heure ? Passons cependant encore. Hernani est heureux d'avoir sauvé sa maîtresse. Don Carlos l'a d'ailleurs fait passer lors de la première rencontre pour quelqu'un de sa suite aux yeux du vieux duc de Sylva. Il peut donc encore différer sa vengeance si averse.

Au 3^e acte le noble et fier Hernani réfugié chez le duc consent à s'y enfermer en une cachette étroite pour se dérober à la poursuite de Don Carlos ; et tandis que celui-ci, qui a aussi sa bonne part d'inconséquence, réclame avec fureur son prisonnier, qui tout à l'heure lui a laissé la vie, on se demande comment un homme de l'impétuosité et du courage d'Hernani tient bon dans sa cachette au lieu de se précipiter sur le roi qui est seul avec le vieux duc, et d'en finir avec lui. Il est vrai qu'il a dit un peu plus haut *oh ! pas même un couteau !* mais supposer qu'il soit venu sans arme se réfugier chez le vieux duc, serait une autre invraisemblance tout à fait inexcusable.

Au 4^e acte l'inaction d'Hernani semble encore plus difficile à expliquer. Il est entré dans le complot qui se trame à Aix-la-Chapelle contre Don Carlos. Il obtient par le sort l'honneur de frapper le futur César. Et qu'on juge si ce coup lui est cher ! Il est maître de racheter ses jours, de regagner peut-être sa maîtresse en cédant ce coup au vieux duc, il aime mieux se venger.

La vie ! et que m'importe ! Al ! je tiens ma vengeance,
Je te tiens, toi que j'ai si longtemps poursuivi.

Cette fois, il faut trembler sans doute pour Don Carlos. La vengeance, la jalousie, la mission politique que le sort vient de lui donner, tout le commande et l'entraîne. Tout-à-coup voici Don Carlos qui seul dans les souterrains où se tiennent les conjurés se montre à leur yeux :

Messieurs allez plus loin, l'empereur vous entend.

Et voilà encore frappé de paralysie cet Hernani, qui cependant ne peut précisément passer pour poltron, qui à l'instant même venait de s'écrier de son ton fanfaron.

Ne craignez rien,

Je sais comment on pousse un homme dans la tombe.

Il faut avouer que Don Carlos doit quelque reconnaissance à cette modération opiniâtre d'un si terrible homme : aussi pour ne pas être en reste de bons procédés, le voyons-nous rendre au bandit les titres de son père et lui restituer de plus cette même Dona Sol qui, après avoir juré à son amant de le suivre jusqu'à l'échafaud, et à Don Carlos de se tuer plutôt que de le suivre, consent pourtant à accompagner ce dernier à Aix-la-Chapelle, forte seulement d'un poignard qui doit défendre sa vertu, et rassurer Hernani, quand il la reprend des mains du jeune empereur pour en faire sa femme et vivre en gentil homme.

Nous venons de voir Hernani peu conséquent dans sa haine, il serait facile de montrer qu'il ne l'est guère davantage dans son amour. L'analyse des autres personnages, si elle ne devait nous conduire trop loin, aboutirait sous plus d'un point à des résultats analogues. Il n'est pas jusqu'aux conjurés qui, pour paraître en une seule scène, ont aussi leur bonne part d'inconséquence ; hommes à grandes menaces et mous à l'action, qui se cachent dans l'ombre à la seule apparition de don Carlos et prennent, pour concerter sa mort, le moment précis où se fait l'élection, où il va devenir empereur, c'est-à-dire inviolable ; car, comme le remarque le premier des conjurés :

S'il a le saint empire, il devient, quelqu'il soit,
Très-auguste, et Dieu seul peut le toucher du doigt.

Nous avons vu quel était le caractère général du langage. Presque partout la vivacité du tour, l'énergie familière de l'expression animent le dialogue. Il y a cependant quelques passages, où la *description* prend trop visiblement la place du *récit*, d'autres où l'auteur perce à travers son héros. On a trouvé, par exemple, que les paroles de mépris de don Carlos pour les titres de noblesse qu'il distribue ne sont ni d'un roi, ni de l'époque. On voudrait aussi quelquefois, hors des scènes où la présence de Dona Sol l'adoucit, l'exalte, l'enivre d'amour, on voudrait, dans le langage d'Hernani, tout énergique qu'il est, quelque chose de rude et de plus sauvage qui rappelât la rudesse de mœurs et la vie du bandit. Car Hernani a beau avoir du noble sang dans les veines, il est arrivé dès l'enfance pieds nus dans les montagnes de la Catalogne, il a eu la forêt pour abri, l'herbe pour lit, l'eau du torrent pour boisson, pour maître et compagnons,

Des gens dont jamais le fer ni le cœur ne s'émeussent,

Et de tels antécédents semblaient exiger un langage moins civilisé que celui du noble duc de Sylva et du roi Don Carlos, qui s'en détachait plus nettement. A Dieu ne plaise cependant que nous fermions les yeux à tout ce qu'il y a d'animé, de fort, de gracieux, de profond, de poétique dans tout le style d'Hernani pris en masse. Nous laissons les grammairiens et versificateurs s'en prendre ici à un dur hémistiche, là à une expression bizarre, plus loin à un tour obscur, et même à une faute d'orthographe. Ce genre de critique peut avoir son utilité, mais ce serait vraiment pitié, lorsque tant de beautés de style seraient à faire ressortir de s'arrêter à la mesquinerie de ces détails.

Nous avons exposé rapidement ; comme nous y force le cadre étroit où nous écrivons, les passions, les caractères, l'action, le langage d'Hernani. Il nous reste à montrer au moyen de quels ressorts marche l'action. Ici encore, en nous arrêtant au principal, nous avons un grave reproche à lui faire, c'est d'être presque invariablement le même. Qu'au lieu de

laisser à l'action son développement libre et naturel. M. Hugo aime à procéder par surprise et coups de théâtre; c'est un tort, suivant nous, alors surtout que ces surprises et ces coups de théâtre ont tous le même caractère, sentant en outre le mélodrame et l'ancien roman d'une lieue. Si nous avons bien compté, il faut qu'il y ait dans Hernani une douzaine de surprises de ce genre plus ou moins prononcées.

Au 1^{er} acte, surprise de la vieille Josefa, quand Don Carlos, qu'elle croit être Hernani, entrouvre son manteau; surprise des deux amants quand Don Carlos sort de l'armoire où il s'est caché; surprise de tous les trois et du vieux duc, quand celui-ci entre subitement à minuit dans l'appartement de Dona Sol. Au 2^e acte, ce sont encore mêmes moyens. C'est Don Carlos qui se montre à Dona Sol au lieu d'Hernani auquel elle a donné rendez-vous pour la fuite; puis c'est Hernani qui surgit derrière Don Carlos au moment où ce lui-ci appelle les siens à son aide; au 3^e acte voici Hernani déguisé qui au moment où Dona Sol paraît en fiancée du vieux duc, s'écrie en déchirant sa robe de pèlerin: je suis Hernani. Laissé seul avec elle, il est surpris dans ses bras par le vieux duc qui reste stupéfait. Alors Hernani se blottit à son tour dans une cachette, comme a fait Don Carlos au 1^{er} acte, et comme il recommence encore au 4^e lorsque caché dans le tombeau de Charlemagne, il en sort tout à coup aux yeux des conjurés consternés. Au 5^e acte c'est un grand masque noir qui apparaît comme un fantôme dans un bal masqué, puis le tocsin, puis le son du cor etc.

Nous ne nions pas l'effet qui tient à ce genre de ressort; mais les cachettes, les déguisements, les apparitions soudaines, nous semblent aujourd'hui des moyens un peu communs à la scène pour être prodigués à ce point dans un drame qui ambitionne d'être nouveau. Leur répétition fréquente, outre qu'elle n'annonce pas grande fécondité de l'artiste, suffirait seule d'ailleurs pour en effacer l'effet. Vous vous cachez derrière une porte, et me poussez un cri au moment où je passe, je m'agite et m'effraie, c'est bien! Mais ne recommencez pas le même manège plusieurs fois de suite, car je suis prévenu, je me tiens sur mes gardes, je m'effraie chaque fois moins, et finis par rire de vos surprises en vous disant: essayez d'un autre moyen.

Entr'autres questions qu'a fait élever le drame d'Hernani nous avons vu s'agiter celle-ci: M. Hugo, vaut-il, comme auteur dramatique, plus ou moins que M. Delavigne. Préférez-vous Hernani à Marino-Faliero? L'École des Vieillards n'est-elle pas à dix coudées au-dessus d'Hernani? — Nous avouons que le parallèle pourrait être piquant. Que ceux qui peuvent y prendre plaisir comparent entr'elles les situations des deux poètes qui offrent de l'analogie. La scène où Hernani déclare à Dona Sol qu'il est proscrit et bandit, et celle où Adamore déclare à Néala qu'il est paria et proscrit; la scène de jalousie du vieux Duc avec Dona Sol et celle de Danville avec Hortense; celle où Hernani refuse le combat avec le vieux Duc, et celle où le duc d'Elmar refuse le combat avec Danville. Enfin il y a aussi dans Marino-Faliero une scène de conjurés et un bal masqué qui pourront être rapprochés de la scène des conjurés et du bal masqué d'Hernani. La seule observation que nous ajouterons c'est que du moins, en toutes ces scènes, M. Delavigne a déjà cet avantage incontestable d'être le premier en date.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 14 juin.

Naissances : 3 garçons, 3 filles.

Décès : 1 garçon, 3 filles, 6 hommes, 3 femmes, savoir : Philippe Henri Prevost, âgé de 69, marchand, rue Puits-en-Sock, veuf de Marie Joseph Bonnameau. — Henri Joseph Meura, âgé de 65 ans, marchand, rue Cheravoye, époux de Marie Catherine Lenfant. — Michel Joseph Michel, âgé de 48 ans, tisserand, faubourg d'Amercoeur, célibataire. — Louis Joseph Hyacinthe Wauters, âgé de 47 ans, tanneur, rue Large des Tanneurs, époux de Marie Joseph Constance Thérèse Hodeige. — Philippe Joseph Nicolas Félix Ancion, âgé de 29 ans, faubourg d'Amercoeur, époux de Thérèse Augustine Bosseloir. — Jean Pierre François Wilmet, âgé de 22 ans, milicien à la 14^e division en garnison à Maestricht, célibataire. — Marie Magdelaine Dethier, âgée de 79 ans, journalière, rue Pierreuse, veuve de Henri Joseph Fagard. — Thérèse Hubert, âgée de 74 ans, journalière, rue sur la Fontaine. — Anne Catherine Lefebvre, âgée de 60 ans, négociante, pied du Pont des Arches, veuve de Jean Simon Lassau.

SPECTACLE. — Jeudi 17 juin, pour la première représentation des JEUNES ELEVES de Bruxelles, sous la direction de MM. BOUCHEZ et NIELLON.

Le Mari de cinq ans, ou la noce pour rire, vaudeville nouveau en un acte, mêlé de danses; précédé de *Henry en famille*, vaudeville nouveau de M. Emile van der Borch. Le spectacle commencera à 6 heures et demie par la *Comédie au Château*, ou un et un font sept, vaudeville en un acte du Théâtre de M. Comte.

MM. les abonnés jouiront de leurs droits habituels.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le 11 courant, il s'est ÉGARÉ de la maison de M. Mention à Tiff, un CHIEN SUISSE, poil clair roux, portant un collier en cuir avec plaque de cuivre non gravée. Récompense à celui qui le ramènera chez le Sr. Defrance, boucher, en Pécheurie, à Liège, ou à la Boverie, n° 102. 389

Il s'est PERDU dimanche matin, depuis la place St-Jacques jusque la promenade d'Avroy, une petite ROBE de mousseline bleue. Récompense à qui la remettra quai d'Avroy, n° 583. 396

CASINO. — Le BAL annoncé pour le 17, est remis à cause du mauvais temps. Le jour sera ultérieurement indiqué. — Les cartes distribuées serviront 401

121 Belle VENTE de FLEURS provenant d'un amateur.

Le jeudi 17 courant, chez P. H. J. DUVIVIER entrepreneur de ventes rue Velbruck, à Liège, aux deux heures de relevée et jour suivant s'il y a lieu, consistant en belles plantes et arbustes de pleine terre, orangerie et de serres, telles que camélia, rosiers de Bengale danyers, nérine, jasmins, etc., trop long à détailler. Argent comptant.

Ch. HUBERT, fils, confiseur-distillateur et limonadier, rue du Pont-d'He, n° 2, à Liège, a l'honneur de vous annoncer son CHANGEMENT DE DOMICILE pour le 24 de ce mois, rue de l'Université, coin de la rue de la Cathédrale. 262

On DEMANDE un OUVRIER PATISSIER, rue du Pont-d'Isle, n° 2, à Liège. 202

S. DUVEPART, dentiste de ROTTERDAM, approuvé par la commission médicale du royaume, ayant gagné la confiance publique par son ART, se propose de rester encore une huitaine de jours en cette ville; il traite toutes les maladies buccales, et se rendra digne de la confiance qu'on voudra bien lui accorder. — Il est logé au Petit-Pavillon Anglais, rue Souverain-Pont. 400

MM. les bourgmestre et assesseurs de la commune de XHORIS, district de HUY, procéderont mercredi 30 de ce mois, à 11 heures avant midi, en la demeure de M. le bourgmestre, en présence des marguilliers, à l'ADJUDICATION par voie de rabais, des TRAVAUX à faire à l'église de la dite commune. L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées et à l'extinction du feu.

Les plans et cahier des charges seront à voir chez le secrétaire de la commune du dit Xhoris jusqu'au 23 courant, et à partir du 24 jusqu'au 29 même mois, on pourra en prendre inspection, chez M. RIC HARD-LAMARCHE, à Liège. 395

La VENTE de la belle PROPRIÉTÉ D'HURBISE, déjà annoncée, située commune d'Ans et Glain, n'ayant pas eu lieu, on peut l'acquérir de gré à gré, soit en masse, soit en détail. S'adresser pour connaître le prix et les conditions à M^e LIBENS, notaire, à Liège.

On CHERCHE un DOMESTIQUE connaissant bien son service. On désire qu'il sache un peu de jardinage. S'adresser n° 517, place derrière St. Paul. 393

Un CHEVAL à VENDRE, rue des Tanneurs, n° 86, race de Mecklembourg, prenant 6 ans, allant à la selle et au cabriolet. 402

A LOUER de suite une MAISON à porte cochère, avec une grande cour et un grand jardin, rue des Sœurs Grises, n° 407 bis, à Liège. S'y adresser ou à M^e JENICOT, avocat, même rue, n° 405.

Un JEUNE HOMME d'un âge mûr, au fait du commerce, des voyages et de la tenue des livres en simple et double partie, DESIRE trouver de l'emploi dans une maison de commerce. — S'adresser rue Saint-Séverin, n° 675, sous les lettres F. E. 390

VENTE D'HERBES

Mardi 29 juin 1830, jour des Saints Pierre et Paul, à 2 heures de relevée, chez la veuve Sampermans; à l'ancienne barrière près de TONGRES, on procédera à la vente publique par portions et à crédit des herbes croissantes sur environ 50 bonniers de pré, situés en deux pièces près de Tongres, l'une au moulin de Coyck, l'autre appelée Hardel. S'adresser au notaire VANDENBOSCH à Tongres, pour tous renseignements. 382

VENTE D'HERBES

Mardi 29 juin 1830, S. Pierre et S. Paul à 9 heures du matin, chez M. Rosmeulen, rue de Maestricht à TONGRES, on vendra aux enchères publiques par portions et à crédit. Les herbes croissantes sur environ 25 bonniers de pré, situés commune de Tongres et Mall. S'adresser au notaire VANDENBOSCH à Tongres, pour tous renseignements. 380

Une SERVANTE sachant faire un peu de cuisine et munie de bons certificats, peut se présenter rue Hors-Château, n° 481.

A VENDRE ou à LOUER, pour en jouir de suite, une belle et commode MAISON, située rue Hors-Château, n° 240.

A VENDRE, par cessation de commerce, MARCHANDISES D'AUNAGES au-dessous du prix de facture chez VOQUE, rue St-Séverin, n° 55. La BOUTIQUE est à LOUER. — Il continuera son état de graveur sur tous métaux, toujours au même domicile. 332

On DEMANDE une FILLE très-intelligente pour apprendre à la boutique, rue du Pont, n° 912. 254

MAISON à LOUER pour le 24 juin prochain, rue Neuve n° 401. S'y adresser à M. CHOKIER. 998

A LOUER de suite un QUARTIER avec cuisine, situé en Quinquampois. S'adresser au n° 36, à la Boverie. 938

VILLE DE LIEGE. — Le bourgmestre et les échevins, vu la demande du sieur Joseph Jacquemotte, demeurant rue du Marais, n° 376 bis, arrondissement de l'Ouest, tendante à être autorisé à établir un four à cuire le pain dans la maison qu'il occupe.

Vu l'arrêté royal du 31 janvier 1824, relatif à l'établissement de certaines fabriques et ateliers; arrêtent:

La demande ci-dessus analysée, sera publiée par la voie des journaux, et affichée tant sur la pierre noire à l'Hôtel-de-Ville, que sur la porte de l'église de Ste-Marguerite, pour que les personnes qui croiraient devoir s'opposer à l'établissement projeté, aient à faire remettre leurs motifs d'opposition au secrétariat de la régence dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, le 12 juin 1830.
Le bourgmestre, chev. de Mélotte d'Envos.
Par la régence: le secrétaire de la ville, Despa.

() Le notaire BERTRAND VENDRA à l'enchère en son étude, le 24 juin, à 10 heures, les IMMEUBLES dont le détail suit, détenus à bail par Remboux:

1^o Une pièce de terre contenant 32 perches 80 aunes, sise en lieu dit au Rosier, au-dessus des vignes de Morenvaux, quartier du nord de cette ville.

2^o Une prairie de cinq perches 36 aunes, sise au même lieu.

3^o Une autre de 45 perches 85 aunes, au même lieu.

4^o Une pièce de terre de 7 perches 25 aunes, située en lieu dit Colombière, commune de Herstal.

5^o Une pièce de terre de 10 perches 95 aunes, sise au même lieu que la précédente.

6^o Une autre pièce de terre de 7 perches 20 aunes, située en lieu dit Boute-Licou, commune de Votem.

DUFOUR, marchand tailleur, à HUY, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir les MODES de Paris, et que d'après des arrangements pris avec un coupeur de cette dernière ville, celui-ci lui enverra les modèles (patrons) au fur et à mesure que des changements surviendraient.

On trouve chez lui un assortiment complet de draps, étoffes nouvelles pour pantalons, gilets, et généralement tout ce qui concerne son état. 366

A LOUER un bel APPARTEMENT garni, quai de la Sauvinière, n° 816. 574

45.000 FLORINS Pays-Bas à placer. S'adresser pour plus amples renseignements au bureau de cette feuille. 4

On DEMANDE, pour une ville voisine, une DEMOISELLE de compagnie d'un âge mur, ayant reçu une bonne éducation et capable de diriger un ménage.

On DEMANDE aussi pour une ville voisine, un COCHER muni de bons certificats et au fait des ouvrages d'une maison. S'adresser au n° 134, Hors Château et demander après LÉONARD. 404

(104) Le notaire DUSART est chargé:
2^o De PLACER en rente viagère 2.000 FLORINS P.-B.
4^o De VENDRE une belle MAISON avec porte cochère et grand jardin derrière, située rue derrière Saint-Thomas, n° 332.

Une DEMOISELLE de compagnie sachant l'allemand, l'anglais, hollandais et le français, en état de donner la 1^{re} instruction aux enfants et faire tous les ouvrages de main, désirerait se placer près d'une personne qui partirait pour la France. S'adresser au bureau de cette feuille. 403

Librairie de J. DESOER, à Liège.

EN VENTE.

HARMONIES POÉTIQUES et RELIGIEUSES, par A. de LA-MARTINE, membre de l'académie française, 2 vol. in-18, Bruxelles 1830. fs. 3-7.
LES MÊMES, éditions de Paris, 2 vol. in-8^o. 7-50.
MEMOIRES DE CONSTANT. Tomes 1 et 2, in-18. 3-7.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 12 juin. — Rentes, 5 p. 0,0, jouiss. du 22 mars 1830, 103 fr. 30 c. — 4 1/2 p. 0,0, jouissance du 22 mars, 100 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0,0, jouiss. du 22 juin 1829, 76 fr. 85 c. — Actions de la banque, 1880 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 82 0/0 — Emprunt d'Haïti, 450 fr. 00 c.

Bourse d'Anvers du 14 juin. — Cours des Effets des P.-B.

Dettes actives, 2 1/2 d'intérêt, 64 P	
Obl. syndicat, 4 1/2 " 000 0/0	
Dettes dom., 2 1/2 " 99 0/0	
Act. S. Com., 4 1/2 " 00 0/0	
Dettes act., 5 " 108 1/4	
idem différée, " 48	

Changes.	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	34 p.	A	1 5/8 p.
Londres.	12 1/5	P 12 5 à 7 1/2	12 2 1/2 A
Paris.	47 3/8	A 47	46 1/3 1/6 A
Francfort.	35 7/8	A 35 1/4 1/6	A 35 3/8 A
Hambourg.	35 1/16	34 3/4	34 5/8

Escompte 4 1/2 à 5 p. 0,0.

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.